

Secrétaire général
2012.

29 octobre

Mémoire d'information.

La navigation aérienne fondée sur les performances.

(Performance based navigation-PBN)

Préambule.

Ce mémoire a été élaboré à la suite de deux réunions de concertation organisées par la DGAC pour informer les exploitants aéronautiques de l'espace aérien français, de l'élaboration et d'un nouveau règlement de gestion de la navigation aérienne fondée sur la performance.

Les directions centrales des compagnies ont été informées par leur aviation civile nationale de ces évolutions technologiques européennes

Le contexte international.

Le cadre international est défini par la résolution A37-11 adoptée par l'OACI en octobre 2010 qui s'applique à tous les Etats membres de l'organisation.

En Europe, la Commission Européenne a chargé l'agence Eurocontrol d'élaborer le règlement commun relatif à la navigation aérienne basée sur les performances (IR PBN) dans le cadre de l'évolution de la réglementation du ciel unique européen.

L'objectif de ce plan est l'amélioration des performances de la navigation aérienne grâce à la mise en œuvre de moyens satellitaires pour les approches et les atterrissages.

Il implique de la part des exploitants l'équipement de leurs appareils lors qu'ils évolueront dans l'espace aérien européen.

Les enjeux de la performance

Le PBN a pour but d'augmenter la capacité de l'espace afin de réduire les retards, les distances parcourues, l'empreinte environnementale et les coûts d'exploitation, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité.

Cependant, la démarche vise à utiliser pleinement les capacités de navigation déjà disponibles au niveau des différents équipements embarqués en évitant des modifications coûteuses des aéronefs.

(NB : Pour ce qui concerne les aéroports, la mise en œuvre du PBN, étant principalement basée sur la radionavigation par satellite, permettra une adaptation progressive des infrastructures à partir des équipements existants.)

Schéma directeur pour la mise en œuvre des opérations PBN en France.

La mise en œuvre sera établie sur trois périodes :

Court terme (2012-2014).

Moyen terme (2015-2019).

Long terme (2012 et après).

Information complémentaire.

Les compagnies qui n'auraient pas toute l'information nécessaire peuvent s'adresser à Philippe Bizet, responsable de la « division procédures et équipements », au sein de la mission ciel unique à la DGAC (tél : 01 58 09 48 26 ; adresse e-mail : philippe.bizet@aviation-civile.gouv.fr).

Elles peuvent également consulter l'ensemble des documents à l'adresse Internet :

<http://www.eurocontrol.int/articles/performance-based-navigation-pbn-mandate>.

Des présentations PWP sont consultables sur le site de BAR France.

Cordialement.

Yves Ezanno.

B.A.R. France

Board of airlines representatives **FRANCE**

ASSOCIATION DES REPRÉSENTANTS DE COMPAGNIES AÉRIENNES EN FRANCE

Secretary General
2012.

29 October

Information Memorandum.

Air navigation based on performance.

(Performance-based Navigation PBN)

Preamble.

This memo has been prepared following two meetings organized by the DGAC to inform operators in the French airspace, about the development of new regulations and management of air navigation based on performance.

Airlines head offices have been informed by their national civil aviation of the European technological evolution.

The international context.

The international context is defined by the resolution A37-11 adopted by ICAO in October 2010, which applies to all Member States of the organization.

In Europe, the European Commission has mandated the agency Eurocontrol to develop the common law relating to air navigation based on performance (IR PBN) as part of the evolution of the regulation of the Single European Sky.

The objective of this plan is to improve the performance of air navigation through the implementation of satellite resources for approaches and landings.

It implies that the operators equip their aircrafts when they evolve in the European airspace.

Performance issues

PBN aims to increase the capacity of the space in order to reduce delays, distances, environmental footprint and operating costs, while ensuring a high level of security.

However, the approach is to use the full navigation capabilities already available at various facilities embedded avoiding costly modifications to aircrafts.

(Note: With regard to airports, the implementation of PBN, being mainly based on satellite navigation will allow gradual adaptation infrastructure from existing equipment.)

Calendar for the implementation of PBN operations in France.

Implementation will be established in three periods:

Short-term (2012-2014).

Medium term (2015-2019).

Long-term (2012 and beyond).

Additional information.

Companies which have not all the necessary information can contact Philippe Bizet, responsible for the "division procedures and equipment" in the Single European Sky mission (SES) at DGAC (tel: 01 58 09 48 26, E- e-mail: philippe.bizet @ aviation-civile.gouv.fr.

They can also view all of the documents on the Internet: <http://www.eurocontrol.int/articles/performance-based-navigation-pbn-mandate>.

PWP presentations are available on the BAR France website.

Best regards.

Yves Ezanno

66, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris – Téléphone 06 07 87 17 71 – Fax : 01 43 59 62 39
e-mail :ezanno.yves@wanadoo.fr